

N°2018-CA-06

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
4
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « TRAVAUX DE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECONOMIES D'ENERGIE »**

Le 14 février 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.
MM. Bastien CORITON, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Nacera VIEUBLE.
MM. Eric BLOND, Christian DUVAL.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal-chef Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Philippe LEROY à Monsieur André GAUTIER
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON
Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT à Madame Sophie ALLAIS
Monsieur Luc LEMONNIER à Monsieur Sébastien TASSERIE

Étaient absents excusés :

Mmes Blandine LEFEBVRE - représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT.
MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER, Didier REGNIER – représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En parallèle des travaux de maintien du patrimoine bâti qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail des agents, deuxième priorité bâtementaire déterminée par le Directeur, il est apparu que certains travaux pourraient revêtir un intérêt économique particulier et/ou en matière de développement durable.

Afin de cibler ces travaux vertueux, il est proposé la création d'une autorisation de programme spécifique.

En s'appuyant notamment sur le résultat d'audits énergétiques, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) entend adopter un comportement écologiquement responsable en matière de gestion des ressources et pécuniairement mesurable en section de fonctionnement sur les exercices futurs.

Intitulé	Montant Global	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Travaux de développement durable et d'économies d'énergie	1 400 000,00 €	556 000,00 €	444 000,00 €	400 000,00 €

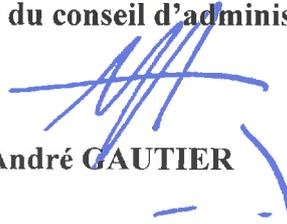
L'autorisation de programme sera intégrée dans le budget primitif 2018, objet d'un autre rapport dédié.

Enfin, il convient d'autoriser le Président à formuler toute demande de subvention en lien avec la nature de ces travaux, notamment auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER